le service de l'état-civil a enregistré 22 déclarations de naissance d'enfants, dont 12 garçons et 10 filles. Par contre, il n'y eu que 12 décès constatés. Pendant la même période il a été procédé à la célébration de 9 mariages.

ETAT CIVIL. — **Naissances.** — Roger Lepers, à la Maternité municipale. — Jules Wattez, à la Maternité municipale.

Décès. — Eliane Vandewielle, 5 mois, rue Gustave-Dubled, 2.

HEM

MEDAILLE D'HONNEUR DU TRAVAIL. — M. Bourgois Alfred tisserand, rue du Civron, 31 et M. Mullier Henri, mécanicien rue J.-Jaurès 68, ont reçu le diplôme de médaille d'honneur du travail pour leurs longs et loyaux services dans le même établissement.

ETAT CIVIL. **Naissances** : Gabert Françoise, rue de Lille 37 bis.

Publications : Tréiel Marcel, opérateur, rue de Lille 11 et Vandenbeede Yvonne, apprêteuse à Fiers, rue d'Hem, 27 ; Hespel Louis, mécanicien, cité Picard, 6 et Béghin Solange, mécanicienne, rue Ferrer, cour Droissart, 4.

Décès : Carette Henri, 63 ans, apprêteur, rue Ferrer, 8 bis.

FOREST

CONSEIL MUNICIPAL. — Mercredi à 19 h. 30, réunion du Conseil municipal, salle de la Mairie.

AU BUREAU DE BIENFAISANCE. — Mercredi 4 juin, à 19 h., réunion de la Commission administrative du Bureau de Bienfaisance. D'autre part, M. A. Chatiart, ancien maire est désigné par M. le Préfet, administrateur du Bureau de Bienfaisance en remplacement de M. Roty, décédé.

Tourcoing

BUREAUX : Provisoirement rue Desurmont, 8, à TOURCOING
Téléphone de jour : **9.85 à Tourcoing**
(Téléphone de nuit : 9.51 à Roubaix, bureaux de « l'Egalité de Roubaix-Tourcoing »
DEPOT DE VENTE : 50, Rue Motte (En face du Conditionnement)

La victime de l'accident de l'Ascension, est décédée

L'AUTEUR DE L'ACCIDENT EST ARRÊTÉ

On se souvient de l'accident, en apparence bénin, qui eut lieu le jeudi de l'Ascension, au bord du canal de Tourcoing.

Le jeune Robert Beaurin, âgé de six ans, qui demeure chez ses parents, 32, quai du Halot, à Tourcoing, venait, le jeudi 29 mai, à 12 h. 30, de quitter le quai et de prendre la rue du Halot. Il se rendait à l'épicerie tenue dans ladite rue par M. Sève, pour y faire quelques achats pour le dîner de sa famille. A un moment donné, l'enfant traversa la rue. A peine était-il sur la chaussée que survint une automobile conduite par son propriétaire, M. Robert Sion, industriel, demeurant à Mouveaux, 55, boulevard de la Marne. Cette voiture, venant de Mouveaux, se dirigeait vers le boulevard Gambetta à une allure modérée. Voulant éviter le garçonnet qu'il avait très bien vu, l'automobiliste fit faire à sa voiture une forte embardée à gauche. Mais un autre automobiliste survenait au même moment venant des Boulevards. Effrayé et sans se préoccuper de la première auto l'enfant voulut éviter la seconde. Il recula et alla se jeter contre le capot de l'auto de M. Sion qui s'arrêta aussitôt et transporta le petit blessé dans le cabinet de M. le docteur Dujardin, place de la Victoire. Le praticien releva de multiples contusions sur tout le corps et surtout à la tête. Mais les blessures furent considérées comme légères et en effet l'enfant fut vite remis. Brusquement, avant-hier, une méningite se déclarait, et à trois heures la malheureuse petite victime succombait.

Le Parquet de Lille descendit hier à 16 h. Il comprenait MM. Hénaut, juge d'instruction ; Dardot, substitut du procureur de la République ; Delahousse, médecin légiste à Roubaix. Les magistrats ont entendu divers témoins et M. Sion, l'auteur de l'accident, pendant que M. Delahousse pratiquait l'autopsie du petit mort.

Les conclusions ne se firent guère attendre et à 17 heures M. Hénaut inculpait M. Sion d'homicide par imprudence et le plaçait sous mandat de dépôt. Il a été écroué à la maison d'arrêt de Lille.

LA TOMBOLA DES ORPHEONISTES « CRICK-SICKS »

Voici la liste des numéros gagnants de la tombola tirée le dimanche 1er juin 1930 :

64	95	128	152	165	189	302	436
462	579	629	654	730	732	805	867
929	1077	1186	1305	1368	1535	1655	1711
2299	2316	2430	2450	2776	2829	2929	3113
3534	3764	3810	3846	4009	4029	4163	4618
4811	4888	5278	5555	5746	6179	6327	6337
6458	6488	6529	6540	6650	6761	6817	6858
6910	6990	7168	7192	7468	7927	8022	8230
8263	8333	8481	8497	8520	8626	8766	8823
8847	8893	8964	9619	9686	9916	10014	10038
10361	10391	10616	10756	10936	11010	11278	11666
11803	12466	12701	12852	13175	13773	13824	14199
14161	14482	14495	14496	14633			

La distribution des lots aura lieu mardi 3, de 10 heures à midi et de 17 à 19 heures et du mardi 17 au vendredi 20 juin, de 17 à 19 heures.

FÊTE DE LA RUE DE GAND

Par suite d'un accord amical avec l'Administration Municipale et en faveur de la fête officielle de la Croix-Rouge, le Comité de la rue de Gand informe le public que la fête annoncée pour le dimanche de la Pentecôte sera remise à une date ultérieure.

D'autre part, le Comité maintient la Braderie ennuielle le lundi matin, ou de nombreuses primes seront distribuées aux marchands.

EXPOSITION DE ROSES

L'exposition de roses et de plantes vivaces, organisée par la Société d'Horticulture de Tourcoing sera inauguré officiellement samedi 14 juin, à midi. A 13 heures, un déjeuner intime sera servi au Café Moderne, Grand'Place.

CONSERVATOIRE NATIONAL DE MUSIQUE

Résultats des concours de fin d'année, classe de solfège préparatoire de garçons, professeur M. Eugène Corne. Ont obtenu la note bien : Joseph Delannoy, Victor Dubrulle, Charles Vandevenne, René Gomberl, Arsène Castel.

Ont obtenu la note assez bien : Raoul Lietar, Donat Saraeve, Albert Ducrocq, Robert Houzet, Jean Ladesou, Gérard Pipelart, Jules Fleurquin, Roland Berbieux, Paul Delannoy, Albert Devoghelaere, Albert Hameau.

Le jury se composait comme suit : M. Lucien Niverd, directeur, président ; Mmes Martin, Devos, Nolet ; M. Eugène Corne, secrétaire.

Monsieur est charmant, Madame est délicieuse, C'est de nouveau la lune de miel, car ils ont un *C. I. E.*
21 francs par an.
27, rue Carnot -- TOURCOING.

STATISTIQUE DE L'ABATTOIR

Bétail abattu : gros bétail, 138 ; moutons, 14 ; veaux, 143 ; porcs, 140 ; chevaux, 18.

Quantités déclarées pour la Ville : 52.390 kilogs ; pour l'extérieur, 24.046 ; au total, 76.436 ; viande de cheval : 5.774.

Prix moyen de la viande : bœuf, 10 fr. 25 à 16 fr. le kilo ; veau, 15 à 18 fr. ; mouton, 16 à 19 fr. ; porc, 14 fr. 75 à 15 fr. 25.

Le service de l'inspection saisi 339 kilogs comme impropres à la consommation.

ETAT CIVIL

Naissances. — Jean Verfaille, rue des Cinq-Voies, 229. — Jeanine Alard, rue Auber, 51. — Nicole Devienne, rue du Clinquet, 487. — Suzanne Mayolle, rue du Général-Sarrail, 39. — Marie Roose, rue de Courtrai, 212. — Michel Fleuris, rue Jean-Jaurès, 171.

Publications. — Albert Carrette, magasinier et Angèle Millescamps, piquûrière. — Jules Bostyn, plombier et Hélène Dewitte, servante.

Décès. — Théodule Lepez, 71 ans, rue d'Anvers, 80. — Robert Daems, 6 ans, quai du Halot, 32.

NEUVILLE-EN-FERRAIN

AU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil s'est réuni sous la présidence de M. Coone, maire. Dix-huit conseillers étaient présents.

Cinéma scolaire. — Au sujet d'une demande de subvention communale faite par l'Office Cinématographique de la région du Nord, le Conseil désire obtenir des renseignements complémentaires avant de se prononcer.

Une somme de 9,65 pour taxe vicinale en 1929 est admise en non valeure.

Les nouveaux taux d'assistance. — Comme suite à la loi de finances du 16 avrol 1930, le Conseil est appelé à fixer de nouveaux taux pour l'assistance aux vieillards et pour l'assistance aux femmes en couches. Une délibération est priee, sollicitant l'application pour Neuville, limitrophe de Tourcoing, du taux de 100 fr. par mois, dont 20 fr. à la charge exclusive de l'Etat pour les bénéficiaires de l'assistance obligatoire aux vieillards à partir du 1er mai 1930. Le taux de l'assistance aux femmes en couches est lixé à 7 fr. 50 per jour.

Travaux d'entretien aux bâtiments communaux. — Les toitures de cee divers bâtiments ayent beaucoup souffert des tempêtes de l'hiver dernier, il est indispensable d'y faire les réparations nécessaires. Il faut aussi y faire des travaux de peinture pour leur conservation. Dès que les devis des dépenses seront établis, il sera passé des marchés avec les entrepreneurs qui offriront les meilleures conditions.

Plan d'aménagement de la commune. — Par le chiffre de sa population, la commune de Neuvitie ne rentre pas dens la catégorie de celles qui sont obligatoirement tenues d'avoir un plan d'aménagement. Mais le 21 février 1922, le Conseil, considérant l'intérêt qu'il y aurait à profiter des améliorations prévues au plan d'aménagement de Tourcoing, avait décidé de confier à l'auteur de ce dernier la mise au point d'un projet. Il est apparu à la commission départementale que le projet présenté ne laissait eucune place à l'initiative des lotisseurs, que les voies étaient trop nombreuses et qu'il était un plan général de lotissement de la commune, cette particularité étant de nature à grever lourdement les finances de la commune.

Le Conseil décide de résilier le contrat liant la commune avec l'auteur de son projet et d'inscrire au budget additionnel de 1930 le montant des honoraires qui lui sont dus.

Bureau de poste. — Le bail de la poste actuelle finit dans deux ene et les importants travaux à faire dane cette maison particulière ne feront pas renouveler le bail. La commune serait disposée à installer le poste dane un immeuble lui eppartenant et euivant le loyer offert. En réponse à cette propoeition, M. le directeur des Postes à Lille fait connaître que le loyer eilloué par son administration pour les etablissements de facteur-receveur ne peut dépasser annuellement la somme de 350 fr. Le Conseil accepte ce prix de location et décide de poursuivre l'exécution de ce projet les deux années restant à courir ne seront pas de trop pour les formalités et l'exécution.

Adduction d'eau potable. — M. le préfet a transmis à M. le maire le rapport de MM. les ingénieurs du service hydraulique contenant certainee observations relatives au projet d'adduction d'eau potable dressé et présenté par la Société des Eaux du Nord en le priant e bien vouloir se concerter evec ses collègues des communes de Bondues, Bousbecques, Linselles, Roncq et Wervicq. M. le maire communique à l'assemblée ces observations et donne connaissance des résultate de la réunion des maires des six communes intéressées, qui a eu lieu à la mairie de Linselles le 15 avril 1930. Après délibération, le Conseil autorise M. le maire à rendre définitif et viable le projel de conirat présenté par la Société des Eaux du Nord.

Travaux de voirie. — Par mesure de salubrité, le Conseil décide que le fossé situé rue de la Poste, depuis le coin de la rue jusqu'au patronage, sera comblé avec dee tuyaux en ciment. Il en est de même du fossé situé en face de l'école des filles, rue de Tourcoing, où la rue est très étroite : ceci pour faciliter la circulation des voitures et éviter des accidents.

M. le maire donne lecture d'une letire de M. le préfet, remercient le Conseil municipal et les personnes qui ont contribué à la vente du timbre antituberculeux. La commune de Neuville a vendu 31.250 timbree soit une moyenne de 0.80 par tête d'habitant.

Des demandes d'allocatione journalières présentées par des familles de réservistes et des demandes d'assistance sont ensuite examinées. La séance est levée à 22 heuree.

RONCQ

DEUX AUTOS SE TAMPONNENT. — Hier, vers 19 h., le camion anio transportant les ouvriers des usines de la Blanche-Porte, à Tourcoing, venant d'Halluin, a tamponné rue de Lille, face à la maison des syndicats libres, une camionnelle de la Blanchisserie Moderne, 295, rue de Lille, à Halluin, qui sortait de la rue du Janus, à Roncq. Dégâts matériels.

Une enquête est ouverte par la gendarmerie d'Halluin.

CAISSE D'EPARGNE. — Séance du 1er juin. 19 versements pour 14.716 fr. Trois remboursements dont 3 soldés pour 2.787 fr. 87.

Administrateur de service : M. Décottignies fils.

Dimanche prochain 8 juin, à l'occasion de la ducasse, la caisse sera fermée.

BONDUES

AU CONSEIL MUNICIPAL. — Le Conseil e'est réuni sous la présidence de M. Charles Muliez, maire ; 19 conseillere étaient présents. Sur la proposition de M. le maire, le Conseil à la majorité donne un avis défavorable sur la délibération de la commission administrative du Bureau de bienfaisance par laquelle cette commission décidait de porter de 9 à 15 fr. le prix du mètre carré de terrain dens la parcelle située eu Pavé du Molinel et destiné à la construction d'habitations à bon merché, et sollicite de M. le préfet le maintien du prix actuel.

M. le maire invite le Conseil à statuer sur les nouveaux taux à appliquer pour l'assistance aux vieillards, infirmes et incurables ainsi oue pour l'assistance eux femmes en couches. S'inspirant des considérations contenues dans la circulaire préfectorale concernent cet objet, M. le maire propose, en raison de la proximité de la commune des grandes villes voisines, le coût de la vie étant identique, de prendre une délibération collicitant l'autorisation de dépasser les taux maxima prévus pour les communes de moins de 30.000 habitants et de les porter : à 80 fr. (plus 20 fr. de majoration de l'Etet) pour l'assistance aux vieillards au lieu de 60 fr., et pour l'assistance aux femmes en couches, une indemnité journalière de 7 fr. 50 au lieu du maximum de 5 fr. prévu. Le Conseil adopte ces propositions à l'unanimité.

M. le maire présente ensuite un projet de délibération décidant de traiter définitivement avec la Société des Eaux du Nord pour l'établissement du réseau d'eu potable dans la commune. Le Conseil adopte ladite délibération à l'unanimité.

CONSULTATION DE NOURRISSONS. — Elle eura lieu jeudi 5 juin, à 14 h. 30.

MARCQ-EN-BARŒUL

AU CONSEIL MUNICIPAL. — Le conseil s'est réuni, samedi, à 17 h. 30, sous la présidence de M. A. Bailly, maire. 20 conseillers étaient présents.

Après l'approbation du dernier procès-verbal, lecture fut donnée de quelques lettres de remerciements.

L'adjudication des égouts du Pont-de-Marcq n'ayant pas donné de résultat à cause de l'insuffisance des crédits alloués, une demande de subvention supplémentaire a été adressée au ministère.

Plusieurs propriétaires du boulevard du Pont, ont refusé d'accepter les propositions de la commission, il sera nécessaire d'engager toute la procédure nécessaire aux expropriations.

— Le marché de 6.750 fr. suivant le traité de gré à gré, pour le remblai du maréchal Foch, avec M. Caron est approuvé.

— Un crédit de 50.000 fr. est ouvert pour la création du boulevard n° 2.

Comptes de gestion du receveur pour 1929. — La recette de 1929 s'élève à la somme de 3.195.306 fr. 77, la dépense à 2.162.570 fr. 39. L'excédent de recettes est donc de 1.032.736 fr. 38.

Une demande formulée par l'Association des comptables et employés de l'arrondissement de Lille, ainsi qu'une demande de relèvement des salaires des pompiers sont renvoyés devant la commission des finances.

La rue des Sorcières se nommera désormais rue de la Campagnerie.

Des marchés de gré à gré passés avec la société des Eaux, pour extension des canalisations aux rues du Tissage, de la Prévoyance et Fouquet, sont approuvés.

Les habitants de l'Avenue de Verdun demandent la pose à leurs frais de quelques lanternes à gaz : avis favorable.

Le conseil vote les augmentations suivantes avec effet du 20 avril. L'assistance aux vieillards, infirmes, incurables est portée à 80 fr. pee mois, l'allocation aux femmes en couches à 5 fr. par jour. La prime d'allaitement maternel à 20 fr. par mois.

Le transport des corps étant fait uniquement pae la société des pompes funèbres, les familles conservent leur entière liberté pour le choix des fournisseurs pour : cercueils, imprimés, tentures funèbres, etc...

En comité secret, questions d'assistance.

CHUTE. — Un magasinier en service de M. Bourdallé, René Roré, 26 ans, est tombé d'une échelle. Le docteur Tréhoul a constaté des contusions traumatiques dorso lombaire à droite. Repos 12 jours.

RESULTAT D'ADJUDICATION. — Hier à 11 h., a eu lieu à la Mairie sous la présidence de M. Bailly, maire, l'adjudication pour des travaux de pavage de deux rues au Plouich et de la rue Meunier. MM. Bauduin et Dubrulle ont été déclarés adjudicataires avec un rabais de 2 %.

CASINO DE SAINT-AMAND
Ouverture de son Dancing, de ses Salles de jeux, Roulle, Baccara. Cadre idéal en pleine forêt, nve et Restenrant réputé.

LILLE

UN ESCROC OPERE près des chauffeurs de taxi

Hier soir, M. Dumez Guetavé, chauffeur de taxi, demeurent 45, rue Barthélemy Delespeul, est venu faire la déclaration suivante au commisseairiat de police de permanence :

« Ce matin, étant en stationnement place de la Gare, un individu assez bien mis est venu me trouver et m'a demandé de le conduire boulevard Louis XIV. Au retour place de la Gare, ce client me déclara qu'il n'avait pas assez d'argent eur lui et me donna rendez-vous pour l'après-midi, à l'Hôtel de Strasbourg. Il déclina son identité et dit s'appeler Delcampe, métreur-vérificateur, à Clamart (Seine). Il ajouta : « Je vais aller toucher une somme de 10.000 francs qui m'est due. ». Je suis allé à l'Hôtel de Strasbourg à l'heure indiquée, maie je n'y ai trouvé personne. Delcampe ne s'étant plus représenté ».

Une demi-heure plus tard, M. Le Thuant Jean, chauffeur de taxi à Arres, 9, rue Saint-Géry, venait également trouver le commissaire de police, afin de porter plainte contre le sieur Delcampe.

En effet, ce dernier, après avoir engagé le chauffeur, s'était fait conduire à Athie, à Lorette et à Lille, où il était arrivé ce matin.

A la descente de la voiture, le nommé Delcampe emprunta 200 francs au chauffeur et lui demenda de l'attendre. Il devait toucher une somme de 10.000 francs.

Ce dernier chauffeur, après avoir visité tous les cafés de la ville pour retrouver son indélicat client, n'a eu que la ressource de venir se plaindre à la police.

Des recherches très active sont entreprises, afin de retrouver cet escroc.

Tribunal Correctionnel

Audience du 2 juin 1930

Indéstrable. — Gustave Kazrez, plafonneur à Herseaux, inculpé d'infraction à un arrêté d'expulsion, est condamné à 2 mois de prison. Cette peine es confondra aveo celle prononcée pour fraude en douane.

Contrebande. — 2 mois de prison au même et 750 fr. d'emende pour avoir importé 12 kg. de tabac haché.

— 2 mois de prison et 1.000 fr. d'amende à Marié Marcel, chauffeur, qui a introduit frauduleusement 16 kg. de tabac haché.

— Dekeyser François, manœuvre, avait exporté deux chiens de forte race, 2 mois de prison et 500 fr. d'amende, plus une astreinte de 200 francs.

PETITES NOUVELLES

Un violent. — Le sieur Burgeon Marcel, chauffeur rue Jeanne-Hachette, a fait l'objet d'un procès-verbal pour avoir frappé violemment et sans raison, M. Menninck Omer, 74, rue Léon-Gambetta.

Muselez vos chiens. — Mme Lebrun, demeurant Impasse Rouget de l'isle, a fait l'objet d'un procès-verbal car son chien non muselé a mordu le jeune Duseaussoy René 9 ans 1/2. L'animal a été conduit à l'Abattoir.

Une selle s'envola. — M. Cordier Marius, 21 ans, employé de commerce, a porté plainte contre un inconnu qui lui a dérobé une selle de vélo et quatre écrous à ailettes, le tout d'une valeur de 110 francs. Une enquête est ouverte.

Mort subitement. — M. Migud Léon, 65 ans, 35, rue Meurein, est décédé eubitement dans un cinéma de la rue Mourmant. Le corps a été reconduit à son domicile.

Un side-car renversé. — Hier au coin des rues Léon-Gambetta et Charles-Quint, l'auto de M. le docteur Defaux, de Lille, a renversé le side-car de M. Vanderdrichele, de Lille. Dégâts matériels.

Payez le prix. — Un procès-verbal a été établi à la charge de M. Vertel Ingénieur à Meurchin, qui n'a pas voulu régler un supplément de prix eur le tramway Mongy et cela malgré les instances du contrôleur, M. Vandevelde.

Auto contra vélo. — Hier au coin du Boulevard de la Liberté et de la rue Nationale, le cyclisie Legarec Evariste, préposé aux douanes, 117, rue Pierre Legrand, s'est jeté sur l'auto de M. Le Baut, 12, Avenue Salomon. Le cycliste a été légèrement blessé. Une enquête est ouverte.

Un amateur de linge. — Trois colis contenant des chemises, caleçons, serviettes, etc... et une paire de souliers qui avaient été déposés dane un café de la rue de Tournai par les nommés Pakura Joseph et Stephan Kolodziey, mineurs à Carvin, ont été dérobés par un inconnu. La police enquête.

Un accrochage. — L'auto de M. Desmettre, de Lille, a été accrochée Place Rihour, par une autre portant le numéro 2017 M. B. Dégâts matériels.

Encore une. — M. Deroy Adolphe, 21 ans, fraiseur, 60, rue Turgot, a déposé plainte contre un inconnu qui lui a dérobé eu bicyclette d'une valeur de 500 francs.

Des vols. — M. Tournoy Louis 29 ans, chauffeur, 12, rue Saint-Eloi, a porté plainte contre inconnu pour vol de son portefeuille contenant 500 francs. Le portefeuille était dans sa veste déposée dane le garage de son patron, M. Masilion, 34, Avenue Charles St-Venant. Une enquête est ouverte.

— M. Trude Louis, 41 ans, 264, rue Nationale, a déposé plainte pour vol d'une valise contenant 325 france. Cet objet avait été déposé dane un café. La police enquête.

Incendies. — A 9 h. 30, un feu de cheminée s'est déclaré 60, rue Pierre-Legrand. Eteint par les pompiers de la Caserne Bouvines. Dégâts insignifiants.

— A 16 heuree 10, Boulevard Victor-Hugo, 25, un bidon d'essence a fait explosion. M. Carbonnel, locataire a fait prévenir les pompiers de la Caserne Malue qui ee sont rendns maitres du commencement d'incendie. Dégâts peu élevés.

Collision. — A 15 heures, l'auto de M. Pétyt, de Lille, a tamponné au coin des rues Jean-Bart et Jeanne d'Arc, la moto de M. B. R. Dégâts matériels.

DOUAI

COLLISION D'AUTOS

Une grave collision s'est produite lundi à 13 h. 30, au carrefour des rues des Ecoles et St-Thomas entre les autos de MM. Pesquet, de Flers-en-Escrebieux et Delhaye, rue St-Christophe. L'un des véhicules a bondi sur le trottoir et est venu arracher un volet de l'immeuble habité par M. Fourcroy et il ne s'est arrêté qu'a une trentaine de mètres plus loin.

Dix minutes après l'accident, Me Foutry, huissier, instrumentait sur place en attendant les agents. Les dégâts matériels sont assez sérieux, mais par un hasard providentiel il n'y eut aucun accident de personne à cette heure de la rentrée de l'école professionnelle voisine. La vitesse des autos paraît, à première vue, la cause de le collision.

UN VILAIN MONSIEUR

La police de sûreté a mis en état d'arrestation Pierre Piat, 29 ane, demeurant à Condé, marinier à bord de la péniche « Victoria », actuellement amarrée au pont d'Esquerchin. Piat est accusé par son contremaître, M. Aimé Hennebuise, 72 ans, et par la fille de la propriétaire du bateau, Marie-Thérèse Ponthieux, âgée de 12 ans et demi, de les brutaliser tous les deux avec une extrême violence.

D'autre part, Piat aurait obligé la petite Ponthieux à partager sa couchette et se serait livré sur elle à des actes dégoûtants.

Malgré ses dénégations, le marinier a été déféré au Parquet. Après interrogatoire, M. Caillaud, juge d'instruction, l'a mis eous mandat de dépôt.

ARRONDISSEMENT DE DOUAI

FRAIS-MARAIS

COLLISION D'AUTOS. — Dans notre édition du 29 mai, nous avons relaté un eccident d'autos dont fut victime M. Gourdin, de Roubaix. Celui-ci, s'appuyant sur les déclarations des témoins suivants, MM Paul Canoine, C. Delobel, de Douai, et Badot, de Lille, nous adresse sa relation de cet accident :

« Vers 22 h. 30, roulant en voiture automobile sur la route nationale N° 17, venant de Douai, me dirigeant sur Lille, je me trouvais sur le territoire de Frais-Marais, j'avais dépassé le croisement de la route de Roost-Warendin et dans le virage qui suit, j'avais croisé normalement en phares code une voiture venant de Râches, suivie à 150 mètres environ par une voiture arrivant tous phares allumés. Néanmoins je restais en phare code et pour ne pas être gêné par cette lumière aveuglante, je fixais le trottoir de gauche et le collait, quand, arrivé à peu près à heuteur de la dite voiture le vis celle-ci se diriger en plein sur moi. L'accident se produisit inévitablement. Sous le choc, ma voiture, une 5 HP Peugeot cabriolet, fut renversée sur le trottoir droite direction de Lille et j'en sortis légèrement blessé, tandis que la voiture tamponneuse, une conduite intérieure Methis 9 HP, après avoir fait 10 mètres environ, venait échouer sur le trottoir de gauche direction Douai. La voiture tamponneuse, outre le chauffeur M. Faupin, distillateur à Limoges, était occupée par quatre personnes qui revenaient d'un dîner de communion à Râches ».

FLERS-EN-ESCREBIEUX

LA CUITE. — François Marissal, 61 ans, mineur, demeurant à la Cité du Villers, a été rencontré en complet état d'ivresse par les gendarmes en tournée. Le pocheri a été reconduit à son domicile et gratifié d'un procès-verbal.

SIN-LE-NOBLE

UN EARRESTATION. — Pour défaut de carnet antiropométrique Emilienne Brida, 45 ans nomade, demeurant à Douai, en garni, a été arrêtée par la gendarmerie et déférée au Parquet.

VALENCIENNES

APRÈS LA MANIFESTATION DE LOURCHES

Une arrestation maintenue

Nous avons relaté hier les incidents qui se déroulèrent dimanche à Lourches à l'occasion du Xe Congrès des Jeunesses Socialiates.

Plusieurs arrestations furent opérées ; une seule a été maintenue, c'est celle de M. Charles Thaon, 20 ane, maçon à Somain, inculpé d'outrages à gendermes.

Il a été déféré lundi au Perquel de Valenciennes et écroué.

UNE JEUNE IMPRUDENTE

Lundi vers 12 heures, la jeune B..., 10 ans, qui débouchait de la rue des Agglomérées en courant est venue se jeter eur une camionnette-automobile qui se dirigeait vers Aubry et conduite par le chauffeur Emile Dupont, au service de M. Vanhesien, chevilleur.

La fillette blessée légèrement a dû recevoir les eoins d'un docteur.

ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES

BLANC-MISSERON-CRÉSPIN

SUITES MORTELLES D'UN ACCIDENT

Nous avone dit hier que l'ouvrier électricien Ildevert Coipin, 37 ane, demeurant Cité de la Scierie, occupé eur un toit, aux Aciieries de Blanc-Misseron à des travaux de réparations était tombé dur la chaussée et qu'il avait dû être transporté d'urgence dans une Clinique de Valenciennes.

M. Colpin n'a pu survivre à ses blessures et a succombé peu de temps après son admission.

Après les formalités d'usage le corps a été reconduit à son domicile.

ESCAUTPONT

ACCIDENT D'AUTOMOBILE. — Dimanche soir, route nationale, M. Joly, de Condé, rentrait de Valenciennes, venant vers Condé. M. Kleibasse, boucher à Bruay-sur-l'Escaut, allait en caulionnette vers Bruay, à une allure très modérée. M. Capelit qui, en automobile suivait la camionnette, voulut doubler celle-ci et alla se jeter sur la voiture de M. Joly. Les dégâts sont purement matériels. Il n'y eut pes d'accident de personne.

DENAIN

ARRESTATION. — La police municipale a mis en état d'arrestation le sieur Mossa Grégoire, manœuvre, demeurant à Denain, ue Désandrouins, 107. Cet individu avait été trouvé porteur d'un pistolet automatique chargé de six cartouches.

ANZIN

COUPS ET BLESSURES. — En vertu d'un extrait de jugement rendu par le tribunal de Valenciennes, la police locale a mis en état d'arrestation le nommé Ojek Stanislas, ouvrier électricien, demeurant à Petite-Forest, condamné le 31 juillet 1929 à 15 jours de prison et 25 fr. d'amende pour coups et blessures volontaires. Ojak fait opposition au jugement.

PAN ! DANS LES VITRES. — Dans la nuit de samedi à dimanche, M. Franc Gabriel-Emile, 40 ans, entrepreneur de bâtiments, était couché chez son associé, M. Manouvrier, 10, rue Kléber, à Anzin. Vers 23 heures, il fut réveillé par un bruit de vitres cassées. Il regarda par la fenêtre mais ne vit personne. l'auteur s'étant sans doute sauvé dans la rue Anatole-France située tout près. Ayant allumé l'électricité, M. France découvrit dans sa chambre deux grosses pierres.

M. France a avisé M. Raoul, commisaire de police.

ARRONDISSEMENT D'AVESNES

MAUBEUGE

Une aventure peu banale

C'est une histoire peu banale qui s'est déroulée hier matin à Maubeuge, et qui té moigne, chez la jeune fille qui en est la principale héroïne, soit d'une véritable inconscience, soit d'un « culot » vraiment enrprenant. Qu'on en juge d'ailleurs d'après les faits :

« VOULEZ-VOUS M'AIDER A DÉMARRER ? »

Hier matin, vers 5 h. 30, M. Gangloff, dépositaire du « Réveil du Nord et des journaux parisiens à Maubeuge, se rendait comme tous les jours à la gare où l'appelle le service de réception des quotidiens.

Comme il arrivait devant la station, il aperçut, arrêtée en face de la sortie, une automobile Renault de couleur bleue, contre la carrosserie de laquelle était appuyée une jeune personne, assez élégamment vêtue, et paraissant âgée d'une vingtaine d'années.

En voyant M. Gangloff descendre de sa voiture, elle s'avança vers lui et lui expliqua que sachant peu conduire elle avait de la peine à démarrer. Voulez-vous d'aider ? dit-elle.

Galant homme, M. Gangloff ne pouvait refuser. Il mit le moteur en marche, tandis que la jeune femme s'installait au volant.

L'auto démarra, mais visiblement, la conductrice était inexpérimentée, car la véhicule zigzagnait quelque peu. Néanmoins il disparaissait bientôt dans la direction de la ville.

Tout en faisant son travail, M. Gangloff réfléchissait à ce petit incident, et petit à petit certains détails lui semblèrent un peu louches. A telle enseigne que dès son service terminé, il fila en auto jusqu'à la frontière, à Beltigues, pour savoir si la jeune femme qui lui avait dit venir de Belgique, n'y était pas retournée. A la frontière on n'avait pes vu la Renault bleue.

DEUXIEME RENCONTRE

A 11 h., notre dépositaire retournait à la gare, lorsqu'il revit à nouveau la jeune fille du matin

Celle-ci lui expliqua que perte aveo sa voiture dens un village des environs dont elle ne sevait pas le nom, elle avait eu une panne et était revenue à pied, leissant sa voiture eur place. « Elle irait, ajouta-t-elle, la chercher plus tard ».

Quelques instante plus tard, elle se présentait au guichet, prenait un billet, puis montait dans un train en partance pour la Belgique.

L'AUTO DANS LE FOSSE

Entre temps, la gendarmerie de Maubeuge était saisie par M. R. Lanthier, domicilié à Rousies, route de Ferrière, d'une plainte pour vol de sa voiture, une Renault de couleur bleue, qu'il avait donné l'ordre de conduire à la gare, la veille au soir, de façon à la trouver en rentrant de voyage. Et un peu plus tard on apprenait qu'un accident d'auto s'était produit dans la matinée eur la grand-route, à Cerfontaine.

Une Renault bleue, conduite par une jeune fille, avait capoté, et après deux tours eur elle-même, était allée s'ebattre dans un fossé. Elle était hors d'usage.

Des témoins de l'accident s'étaient précipités sur les lieux, et à la conductrice sortent de la voiture renversée avaient demandé si elle n'était pas blessée et si elle ne voulait pas prendre quelque chose pour ee remettre de l'émotion. « Je n'ai rien, répondit-elle, eculement une petite contusion à la jambe, et je n'ai besoin de rien. Une cigerette me remettra ». Et quelques instants après cet accident, qui eut pu lui coûter la vie, elle lançait avec désinvolture dee volutes de fumee bleue.

La conductrice se serait arrêtée aussi quelques instante avant dans une ferme. Elle aurait raconté qu'elle était Belge, âgée de 17 ane et cherchait à acheter dans la région une ferme avec 150 hectares de terrain.

A-t-on affaire à une détraquée? Quelques détails semblent le faire croire. Sinon, il faut avouer que la voleuse d'auto a du cren et un fameux toupet.

Le gendarmerie de Maubeuge instruit cette affaire, qui serait assez drôle si M. Lanthier, le propriétaire de la voiture, n'était pecuniairement victime des actes de cette folle ou de celte malhonnête personne.

PAS-DE-CALAIS

La VIII' Fête Fédérale de l'Union des Sociétés et d'Education physique se déroulera magnifique dimanche 22 juin à Auchel

La VIII' fête fédérale de l'Union des Sociétés de gymnastique de l'arrondissement de Béthune, sera présidée par M. Tissier, chef de cabinet du sous-secrétaire d'Etat de l'Education physique, le 22 juin. Elle se placera entre le Carnaval et pittoresque et si bien réussi du 18 mai et la ducasse du 29 juin. Décidément, la ville d'Auchel est en liesse cette année.

La VIII' fête fédérale sera une nouveauté pour les Aucheilois. Pour la première fois, en effet, la ville va être le point de ralliement de sociétés venues de toutes parts en grand nombre, en vue d'affirmer leur attachement à la ceuse sportive et de démontrer que la génération nouvelle saura être dgne de ses aînées.

Après Béthune, Bully, Billy, Bourges, Bruay, Olignies, c'est au tour d'Auchel de recevoir et d'acclamer comme elle le mérite cette jeune France vigoureuse et disciplinée. La fête ne le cédera en rien à celles qui l'ont précédée, car la population d'Auchel, laborieuse et vibrante, aime les délassements sportifs et artistiques.

LA LISTE DES SOCIÉTÉS PARTICIPANTES

Voici, d'ailleure, la liste des sociétés qui ont envoyé leur adhésion

L'Espérance, de Barlin. — Serrez voe rangs, de Bouvigny-Boyeffles. — La Française, de Vendin-le-Vieil. — L'Espérance, d'Estrun. — L'Etoile, des Mines d'Ostricourt. — Union Sportive, de Drocourt-Mnes. — La Fraternelle Sportive, d'Annequin. — Sainte-Barbe, de Lens. — L'Espérance, de Calonne-Liévin. — La Jeunesse, du Marais-de-Lomme. — L'Etoile Sportive, de Marles-les-Mines. — L'Espérance, de Calonne-Ricouart. — Association Sportive Lensoise. — Les Francs-Tireurs Artésiens, de Bully-les-Minee. — L'Union Sportive, de Carvin. — Les Carabiniere de Billy-Montigny. — La Gauloise, de Marles-les-Mines. — Saint-Amé, de Liévin. — Racing Club, de Seins-les-Mines. — Avenir du N° 8, des Mines de Nœux. — La Jeune France, de Mazingarbe. — La Revanche, d'Hersin-Coupigny. — L'Union Fraternelle, d'Aix-Noulette. — Saint-Edouard, de Lens. — L'Honneur, de Meurchin. — Le Grand-Condé, de Lens. — L'Avant-Garde, de Greney. — Association Sportive Vendinoise. — Les Sockols, Bruay et Auchel. — Saint-Pierre, de Lens. — La Patriote des Mineurs, de Nœux. — La Prévoyante, d'Huilluch. — L'Etoile Sportive, de Bully-les-Mines. — L'Avant-Garde, de Thumerles. — Le Réveil Anzinois. — L'Honneur, de Bruay-en-